

## COMMISSION RUNNING 54

### Compte rendu de la commission plénière

Du 14 Octobre 2023 à la salle VIP Stade R. Petit à Tomblaine

Après avoir constaté que le quorum était atteint - 65 invités, 40 organisateurs présents ou représentés, 4 excusés, la Présidente, Marie-Claire Peltier, pouvait déclarer la séance ouverte à 10 h15.

Elle salue, l'ensemble des organisateurs qui se sont déplacés et, dans l'assistance, la présence de Geoffrey-Méresse, représentant le député de la 4<sup>e</sup> circonscription de Mthe et Mlle, et Fabrice Picard, Président du Comité départemental d'athlétisme 54.

Sont excusés les représentants des sous-préfectures de Toul et de Briey. La sous-préfecture de Lunéville, la mairie de Tomblaine, la direction départementale de Jeunesse et sports et de la Cohésion sociale n'ont donné aucune réponse.

Elle termine son mot d'accueil par un compliment mérité à la représentante du club du C.O.S Villers les Nancy, Fabienne Moreau, qui venait de décrocher le titre de championne de France de semi-marathon à Belfort (catégorie M5) avec un chrono de 1h36 !

### Rappel du Rôle de la Commission Running

David Bigeard, Membre de la Commission intervient ensuite pour rappeler les fonctions de la Commission Running : conseil, aide, prévention dans l'organisation des courses ; lien et harmonie entre l'organisateur, les collectivités territoriales et la F.F.A. et veille au respect de la réglementation puisque toutes les courses classantes doivent soumettre leurs dossiers à la C.R.54, c'est le code du sport, soit une réglementation gouvernementale nationale qui s'applique à tout organisateur affilié ou non à la Fédération Française d'Athlétisme. La commission examine les pièces des dossiers soumis et donne son avis sur la conformité de ceux-ci.

### Vote du P.V. de l'assemblée plénière du 14 octobre 2022

Adoption à l'unanimité

### Rapport moral de l'exercice 2022-2023

Au cours de cette saison, la Présidente fait état de 59 courses classées et 12 annulations.

Une modification de poids est survenue pour les organisateurs avec la dématérialisation des dossiers de déclaration. Tous les dossiers doivent être déposés sur la plate-forme gérée en Préfecture et accessibles aux sous-préfectures et mairies.



## COMMISSION RUNNING 54

Les dossiers sont partagés numériquement à la commission Running qui doit émettre son avis.

Elle fait part de la décision de Alain Sommaruga (organisateur de la Caldénacienne à Chaudeney) de se retirer du bureau ; il reste, par ailleurs, officiel mesureur.

Une nouvelle répartition du contrôle des dossiers a été faite avec Marie-Claire, Guy Bourguignon, David Bigeard et Ahcen Choughi (voir liste, ci-après).

### **Rapport financier**

Guy Bourguignon, trésorier, présente le compte administratif de l'exercice 2022/2023 ainsi que du budget prévisionnel 2023/2024.

La dématérialisation des dossiers permet des économies non négligeables et le versement de 0.10 € par coureur a permis de dégager un excédent de 1 912,51 €

Du matériel pourrait être acheté et utilisé par tous les organisateurs de courses.

Des propositions de besoins de la part des organisateurs sont attendues.

Rappel : Pour tout règlement, attendre dorénavant la réception de la facture émise pour la commission par Guy, à laquelle sera jointe le R.I.B de la Commission.

Il est demandé de bien vouloir la régler rapidement, ce qui évitera des rappels et surtout du temps et du travail supplémentaire qu'on peut éviter au trésorier. Merci.

**7 courses actuellement sont en retard de paiement !**

### **Calendrier 2024**

57 courses sont pour l'instant inscrites au calendrier. Pas de problème particulier sauf pour la période de la pentecôte où se chevauchent plusieurs courses dont particulièrement, 2 courses qualificatives, l'ekiden du grand Nancy et les foulées gondrevilloises. Une recherche de compromis est en cours.

### **Manuel de l'organisateur :**

Le livret habituel de la Fédération, version 2023/2024 n'est pas encore parvenu à la commission pour distribution aux organisateurs. Il peut cependant, être téléchargé :

[https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation\\_Hors-Stade\\_2024.pdf](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2024.pdf)

## COMMISSION RUNNING 54

A ce propos, la discussion habituelle s'engage sur l'obligation du certificat médical. On apprend qu'il n'y a plus qu'en France qu'il est demandé. La Ministre des sports aurait déclaré que le choix de l'obligation ou pas est laissé aux Fédérations. Il ne serait d'ailleurs plus demandé pour les triathlons. La F.F.A est en train de réfléchir à une évolution, mais pour l'instant, la réglementation actuelle reste seule applicable.

La Présidente relève un point important pour les courses de jeunes, particulièrement cadets et juniors : il faut tenir compte du dénivelé pour autoriser telle ou telle distance aux catégories en tenant compte que par dénivelé de 100 m un kilomètre s'ajoute sur la distance totale – Exemple un 15 Km avec 300m de dénivelé équivaut à un 18 Km ; distance non autorisée aux cadets (15/16 ans) qui autorisés pour un maximum de 15 Kms.

Elle demande de porter aussi une attention particulière sur le fait qu'il y a de plus en plus de coureurs sans dossards dus à la limitation du nombre de dossards attribués par les organisateurs. Il serait bon de noter sur le site physique ou dématérialisé que ceux-ci ne sont pas couverts par l'organisateur et pire pourrait gêner l'évolution de la course qui n'est prévue que pour x coureurs (intervention des dispositifs de secours, gêne aux autres coureurs)

Elle propose aussi de faire figurer dans le règlement que les coureurs avec chiens ne sont pas autorisés sur une course non homologuée cani-cross ou cani-trail.

### Intervention de M. Masson, du service des manifestations sportives de la préfecture)

M. Masson a été invité par Marie-Claire Peltier car depuis des années, de nombreux organisateurs l'ont déjà eu au téléphone et il apporte à tous, une grande aide. Il était temps de le connaître et de le remercier « en vrai » de ses compétences et de sa gentillesse et de lui demander de faire le point sur le fonctionnement de la plateforme qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M. Masson, un peu ému de cet accueil chaleureux remercie. Il revient d'abord sur le problème de plus en plus récurrent des services de secours. La loi est très stricte sur ce point : une convention avec un service agréé par la Préfecture doit être signée pour chaque course. Or, sur Nancy, la Croix Rouge n'intervient plus sur les courses. Quant à la protection civile, une équipe d'un département voisin peut intervenir, si elle a seulement un agrément national !

Les Pompiers eux n'interviendront que sur l'appel des Services de secours ; la solution d'un médecin, d'une ambulance, de quelques secouristes n'est pas valable : ils ne sont pas agréés.

## COMMISSION RUNNING 54

Il semble que pour l'instant, il n'y ait aucune solution alternative sinon faire remonter la demande d'un assouplissement de la réglementation.

Attention ! pour cette année 2024, réserver les dispositifs de secours très tôt car ils seront probablement très sollicités lors des jeux Olympiques.

### **Cani-cross ou cani-trail**

Il rappelle que ces épreuves sont dirigées par deux fédérations : la fédération des sports avec chiens et la fédération des sports de traîneau (si chaque coureur court avec 2 chiens ou plus).

Les épreuves sont extrêmement réglementées : présence d'un vétérinaire qui vérifie les carnets de vaccination et intervention en cas de besoin , en plus des services de secours pour les coureurs , distances autorisées en fonction de la température ambiante, parcours adaptés...

### Plateforme des manifestations sportives

M. Masson, le principal interlocuteur et animateur de cette plateforme pour notre département est vivement remercié par tous les organisateurs présents unanimes pour dire que cet outil informatique leur a considérablement simplifié leur travail. Ils tiennent d'ailleurs aussi à lui exprimer leur gratitude pour sa souplesse et sa réactivité.

Sont évoqués encore les relations avec l'O.N.F pas toujours simples. la chute possible des arbres est un réel problème. Il faut s'attendre à ce que des portions de forêt soient interdites complètement. Et ça peut arriver la veille d'une course si un arbre tombe ! ***Un conseil : « contacter l'agent de l'ONF responsable du territoire où a lieu la course et organiser avec lui une réunion de vigilance. Lui demander des conseils, etc. Ainsi mieux prévenus des soucis éventuels, vous pourrez intervenir à temps si des modifications de parcours sont nécessaires. »***

### Intervention de Fabrice Picard, Président du C.D.A 54

C'est l'occasion pour lui de se présenter et de rappeler que la Commission Running 54 est juridiquement placée sous l'autorité du Comité Départemental d'Athlétisme 54.

Pour terminer parole est donnée à :

Jules Colin , président de la start up à Nancy : Botcup



## COMMISSION RUNNING 54

Ce dernier précise qu'il a créé cette start up uniquement utilisable par les associations pour faciliter l'échange, le prêt, la location de matériel nécessaire à l'organisation d'évènements divers.

Tél : 06 77 81 96 03 Mail : [jules.colin@botcup.fr](mailto:jules.colin@botcup.fr)

Site :

[https://drive.google.com/file/d/1o9N\\_Mma5N\\_5psbPmA229XEgBg7q6B9u1/view](https://drive.google.com/file/d/1o9N_Mma5N_5psbPmA229XEgBg7q6B9u1/view)

## FIN DE LA MATINEE

*Marie-Claire Peltier, Présidente, remercie l'ensemble des personnes présentes et se réjouit d'échanges intéressants ainsi que de la reprise, en nombre des participants sur les courses hors stade.*

*Elle invite chacun d'eux à se retrouver, pour un moment de convivialité autour d'un apéritif offert par la Commission Running 54.*